IAMGOLD CORPORATION

TSX : IMG NYSE : IAG

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD ANNONCE LES RÉSULTATS POSITIFS DE SON PROGRAMME DE FORAGE DE 2019 À MONSTER LAKE, AU QUÉBEC

Toronto (Ontario), le 23 juillet 2019 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce les résultats d'analyse de son programme de forage d'hiver 2019 réalisé à son projet en coentreprise Monster Lake (IAMGOLD Corporation : 50 %, TomaGold Corporation : 45 %, et Quinto Resources Inc. : 5 % sur les claims de la propriété Monster Lake) situé à 50 kilomètres au sud-ouest de Chibougamau (Québec), au Canada. La Société présente les résultats d'analyse finaux de 16 forages, totalisant 5 270 mètres réalisés dans le cadre du programme d'exploration de 2019.

Les résultats d'analyse sont fournis au tableau 1 ci-dessous et comprennent les principaux résultats suivants (une carte en plan et des coupes longitudinales des trous de forage sont jointes à ce communiqué de presse) :

Réseau de la zone de cisaillement Annie :

- **Trou de forage ML19-244 : 0,8 mètre d'une teneur de 357 g Au/t ;**
- **Trou de forage ML19-248 : 6,8 mètres d'une teneur de 3,85 g Au/t ;**
  - Incluant : 1,67 mètre d'une teneur de 6,43 g Au/t ;
- **Trou de forage ML19-249 : 0,5 mètre d'une teneur de 133 g Au/t ;**

Secteur de la zone de cisaillement Big Mama :

- **Trou de forage ML19-245 : 13,0 mètres d'une teneur de 2,27 g Au/t ;**
  - Incluant : 1,39 mètre d'une teneur de 6,45 g Au/t ;
  - Incluant : 1,47 mètre d'une teneur de 7,65 g Au/t ;

Le projet de coentreprise Monster Lake contient une ressource conforme à la Norme canadienne 43-101, en date du 26 février 2018, comprenant 1 109 700 tonnes de ressources présumées d'une teneur moyenne de 12,14 grammes d'or par tonne, représentant 433 300 onces d'or contenu d'après un scénario d'exploitation minière souterraine (voir les communiqués de presse en date du 28 mars 2018 et du 19 février 2019).

Le programme de forage de 2019 visait à tester latéralement les secteurs prioritaires du principal corridor structural qui abrite la zone 325-Mégane pour y découvrir des zones supplémentaires de minéralisation pouvant possiblement augmenter les ressources minérales totales sur la propriété. Les trois principaux secteurs ciblés ont testés latéralement le corridor minéralisé de Monster Lake, y compris les extensions de la zone 325-Mégane et la zone de cisaillement inférieure ; le secteur général du recoupement de la zone de cisaillement principale et de la zone de cisaillement Big Mama au nord-est de la zone 325-Mégane ; et le réseau de la zone de cisaillement Annie qui se trouve également latéralement au nord-est de la zone 325-Mégane. Toutes les zones ciblées dans le cadre de ce programme étaient plus faciles d'accès durant l'hiver, lorsque le sol est gelé.

Craig MacDougall, vice-président principal, Exploration, d'IAMGOLD a indiqué : « Ce programme de forage a donné des résultats positifs dans les secteurs Big Mama et Annie, comprenant le recoupement de certains intervalles à fortes teneurs contenant de l'or visible. Ces résultats encourageants continuent de démontrer le potentiel de découvrir d'autres lentilles minéralisées le long du corridor structural de Monster Lake. »

Prochaines étapes

Ces résultats seront intégrés aux modèles structural et du gisement, et ils seront utilisés pour mettre à jour les ressources minérales et orienter les prochains programmes de forage. Les activités en cours sur le terrain pendant la saison estivale comprennent des études géologiques, géochimiques et structurales pour appuyer l'établissement de cibles d'exploration.

À propos du projet Monster Lake

Les roches sous-jacentes du projet Monster Lake sont constituées de roches volcaniques archéennes de la formation Obatogamau et sont traversées d'un important corridor de déformation et de structures minéralisées contenant de l'or. Les forages historiques et l'exploration de Corporation TomaGold (« TomaGold ») ont permis d'identifier un corridor minéralisé d'une longueur de quatre kilomètres le long duquel la majorité des indices aurifères associés ont été découverts jusqu'à maintenant, y compris la zone 325-Mégane.

Le projet Monster Lake est détenu en vertu d'une convention de participation conditionnelle d'une entente de coentreprise avec TomaGold. La Société détient un intérêt indivis de 50 % dans la propriété et a l'option d'acquérir un intérêt indivis additionnel de 25 %, pour un intérêt indivis total de 75 % dans le projet si la Société investit 10 millions $ CA supplémentaires dans le projet pendant une période de sept ans débutant le 1er janvier 2015. Advenant une décision de la coentreprise de mettre en valeur le projet ou de déclarer la production commerciale, TomaGold aurait droit à un paiement supplémentaire de 1 million $ CA. Selon les modalités de la convention de participation conditionnelle, IAMGOLD poursuit les activités d'exploration sur le projet en vue d'augmenter son intérêt à 75 %.

Le 14 août 2017, IAMGOLD a souscrit à 27,7 millions de nouvelles actions ordinaires de TomaGold représentant 19,98 % des actions ordinaires en circulation de TomaGold. Les actions ordinaires ont été achetées au prix de 0,09 $ CA par action ordinaire totalisant un prix d'acquisition global de 2,5 millions $ CA. Avant l'acquisition, IAMGOLD ne détenait aucune action ordinaire de TomaGold.

Informations techniques et notes sur le contrôle de qualité
Les résultats de forage contenus dans ce communiqué de presse ont été préparés selon les directives de la Norme canadienne 43-101, Information concernant les projets miniers.

La « personne qualifiée » responsable de la supervision de la préparation et de la révision de cette information est Marie-France Bugnon, géo., directrice générale, Exploration. Cette personne est une « personne qualifiée » pour les besoins de la Norme canadienne 43-101 en ce qui a trait à l'information technique rapportée ici. La personne qualifiée mentionnée plus haut a approuvé l'ajout des informations techniques aux présentes et a préalablement examiné ceux-ci. Cette personne qualifiée a vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans les présentes.

La conception du programme de forage et l'interprétation des résultats sont sous le contrôle des équipes géologiques d'IAMGOLD, qui comprend des personnes qualifiées ayant recours à des protocoles stricts conformes à la Norme canadienne 43-101 et aux meilleures pratiques de l'industrie. L'échantillonnage et les résultats d'analyse des carottes de sondages sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ). Les carottes de sondages (taille NQ) sont décrites et les échantillons sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. La longueur des intervalles d'échantillonnage peut varier entre un demi-mètre et un mètre et demi en fonction des observations géologiques.

Les demi-carottes sont emballées et transportées dans des sacs scellés au laboratoire ALS Minerals (« ALS ») à Val-d'Or, au Québec. Les échantillons subissent un concassage primaire pour obtenir une taille passant une maille de -10. Une fraction de 1 000 grammes est ensuite pulvérisée à 95 %, passant une maille de -150. ALS traite les pulpes analytiques directement à ses installations situées à Val-d'Or, certifiées ISO / IEC 17025 par le Conseil canadien des normes. Les échantillons sont analysés en utilisant la pyroanalyse d'une charge de 50 grammes et la finition d'absorption atomique. Lorsqu'un échantillon obtient une valeur d'analyse de plus de 5,0 grammes par tonne, une autre pulpe doit subir une pyroanalyse avec fini gravimétrique. Les carottes qui comprennent de l'or visible et les échantillons qui ont obtenu une valeur supérieure à 10,0 g/t sont réanalysés par

une analyse métallique de la pulpe. IAMGOLD insère des blancs et des matériaux de référence certifiés dans la séquence d'échantillonnage pour assurer le contrôle de qualité.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur (incluant, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant les estimations de production d'or, les coûts décaissés, l'accroissement des marges, les coûts en immobilisations et de prospection et les énoncés concernant l'estimation de ressources minérales, les résultats de prospection, la minéralisation potentielle, les ressources minérales et réserves potentielles), sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'atteindre les estimations ou les estimations de production d'or et que les estimations ne correspondent pas aux coûts décaissés, à l'accroissement des marges, aux coûts en immobilisations et de prospection prévus et d'établir une estimation des ressources minérales, la possibilité que des résultats futurs de prospection ne correspondent pas aux attentes de la Société; des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé « Form 40-F/Annual Information Form ») d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or en exploitation situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration. IAMGOLD évalue continuellement des occasions d'acquisition de croissance et est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements :

Indi Gopinathan, responsable, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Martin Dumont, analyste principal, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888-464-9999 info@iamgold.com

Veuillez noter :
Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

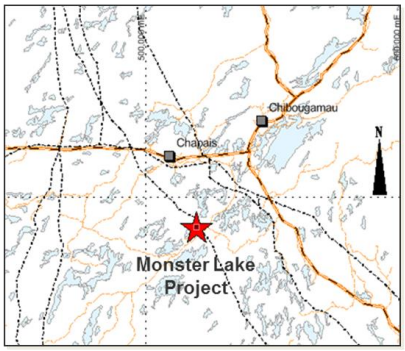
The English version of this press release is available atwww.iamgold.com.

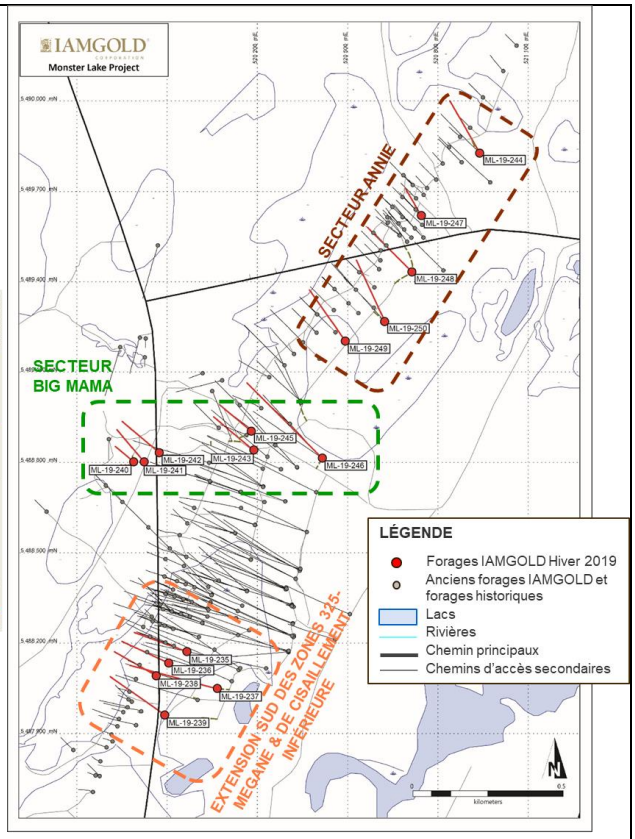
Tableau 1 : Résultats de forage du projet Monster Lake - Programme de forage 2019

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [2]	Au [1] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
ML-19-235	519,967	5,488,171	369.36	290	-60	343.0	215.00	215.70	0.70	0.54	1.25	Zone de cisaillement principale
ML-19-236	519,903	5,488,130	368.96	295	-55	316.0	41.50	42.30	0.80	0.61	1.77	Zone de cisaillement E-O
							146.00	149.20	3.20	2.45	1.03	Zone de cisaillement principale
ML-19-237	520,066	5,488,047	372.27	285	-55	520.0	333.43	338.00	4.57	3.50	1.39	Zone de cisaillement principale
ML-19-238	519,862	5,488,089	368.82	300	-50	241.0	211.55	212.55	1.00	0.77	1.84	Zone de cisaillement inférieure
ML-19-239	519,892	5,487,962	369.28	305	-45	301.0	168.30	173.25	4.95	3.79	1.26	Zone de cisaillement principale
ML-19-240	519,797	5,488,794	371.46	310	-50	170.0	Résultats négligeables					
ML-19-241	519,826	5,488,800	372.85	310	-50	224.0	Résultats négligeables					
ML-19-242	519,878	5,488,830	373.46	310	-50	250.0	Résultats négligeables					
ML-19-243	520,187	5,488,837	371.86	310	-60	356.0	128.00	132.50	4.50	2.58	1.88	Zone de cisaillement Big Mama
ML-19-244	520,938	5,489,826	373.58	330	-60	409.0	**182.20**	**183.00**	**0.80**	**0.51**	**357**	Annie - Cisaillement secondaire
							245.30	246.00	0.70	0.45	2.77	Zone de cisaillement Annie
							255.00	256.00	1.00	0.64	1.08	
ML-19-245	520,202	5,488,856	371.96	320	-48	365.5	**155.08**	**168.11**	**13.03**	**7.47**	**2.27**	Zone de cisaillement Big Mama
Incluant (3)							*155.08*	*156.47*	*1.39*	*0.80*	*6.45*	
Incluant (3)							*166.64*	*168.11*	*1.47*	*0.84*	*7.65*	
							219.40	221.35	1.95	1.49	1.20	Zone de cisaillement principale
ML-19-246	520,417	5,488,812	372.33	315	-45	494.0	**392.10**	**393.85**	**1.75**	**1.34**	**5.27**	Zone de cisaillement secondaire
							417.83	422.15	4.32	3.31	1.61	Zone de cisaillement principale
Incluant (3)							*417.83*	*418.75*	*0.92*	*0.70*	*4.08*	
ML-19-247	520,744	5,489,618	376.16	330	-65	262.0	Résultats négligeables					
ML-19-248	520,714	5,489,432	377.29	315	-50	305.0	**255.90**	**262.70**	**6.80**	**4.37**	**3.85**	Zone de cisaillement Annie
Incluant (3)							*259.00*	*260.67*	*1.67*	*1.07*	*6.43*	
ML-19-249	520,462	5,489,231	374.15	329	-58	349.0	**196.50**	**197.00**	**0.50**	**0.25**	**133**	Annie - Cisaillement secondaire
							210.40	210.90	0.50	0.25	4.40	Annie - Cisaillement secondaire
							292.28	298.21	5.93	2.97	0.75	Zone de cisaillement Annie
							302.53	306.44	3.91	1.96	1.78	
ML-19-250	520,621	5,489,264	375.78	335	-50	364.0	330.30	335.00	4.70	2.35	0.57	Zone de cisaillement Annie
							342.50	343.85	1.35	0.68	5.51	Zone de cisaillement Annie
							347.50	349.75	2.25	1.13	1.71	Zone de cisaillement Annie

Notes:
1. Les intersections de trous de forage sont calculées selon une teneur de coupure de 0,50 g Au/t.
2. Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 50 à 80 % de l'intervalle de carotte.
3. Les résultats d'analyses ne sont pas plafonnés, mais les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.

CARTE DE SURFACE DES FORAGES – PROJET MONSTER LAKE





CORRIDOR STRUCTURAL MONSTER LAKE – sections longitudinales

